

# Les risques liés au gaz, à l'électricité et à l'eau

---

## Les risques

Le gaz, l'électricité et l'eau peuvent représenter des facteurs de risque pour les enfants.

- L'électricité : les risques liés à l'alimentation en l'électricité sont assez importants : l'électrocution, qui est généralement fatale, et l'électrisation qui cause des lésions et des brûlures graves, pouvant provoquer des défigurations et des handicaps. La salle de bain représente le lieu à plus grand risque, vu qu'on y trouve de l'eau en abondance et que l'eau augmente les risques d'électrocution.
- Le gaz : les deux risques majeurs liés à l'alimentation au gaz sont l'explosion et l'incendie.
- L'eau : les risques liés à l'utilisation de l'eau sont les brûlures, les noyades et les chutes de plain-pied.

## La réglementation

Il est indispensable de suivre à la lettre la réglementation afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel.

### Électricité

La norme française NFC 15 100 indique un nombre de dispositions à suivre afin de mettre en place une installation électrique sûre :

- La mise en place d'un disjoncteur général.
- La protection des circuits par un différentiel.
- La mise à terre des prises de courant.
- La protection des circuits de la salle de bains par un différentiel.

Il est donc impératif de respecter les normes de la réglementation lors de l'installation du réseau électrique, de vérifier la compatibilité de ce dernier avec les appareils utilisés et de s'assurer de l'indépendance des réseaux.

## Gaz

Les chaudières et les chauffe-eau doivent faire l'objet d'un entretien annuel, au cours duquel il faut inspecter l'étanchéité des joints, l'efficacité des soupapes de sécurité, des brûleurs et des valves. L'environnement de la cuisinière et les appareils de cuisson doivent être contrôlés aussi afin de s'assurer qu'il n'existe pas de gras sur les filtres de la hotte aspirante.

## Eau

Elle doit être potable, c'est-à-dire : sans saveur, incolore, inodore et sans matières organiques ni micro-organismes pathogènes. Sa minéralisation doit être inférieure à 2g/L.

La production d'eau chaude peut s'effectuer à partir d'un chauffe-eau instantané, un chauffe-eau à accumulation ou un chauffe-eau solaire.

## Les mesures de prévention

Il est recommandé de suivre un ensemble d'indications et de mesures afin de prévenir les risques et les accidents :

- Pour prévenir les brûlures, il faut toujours régler la température de l'eau issue du chauffe-eau à 50° C. Il faut aussi surveiller la température des baignoires et celle des biberons.
- Pour prévenir les noyades, il faut toujours surveiller l'enfant et ne jamais le laisser seul dans son bain, même pas un seul instant.
- Pour prévenir l'électrocution et l'électrisation, il faut toujours nettoyer les systèmes de ventilation des appareils électriques, poser des écrans sur les prises, interdire les fils dénudés, interdire les fils passant sous les tapis, ne pas utiliser de multiprises et éviter de faire sécher le linge près d'un convecteur électrique.
- Pour prévenir les chutes de plain-pied, il faut recouvrir le sol de la salle de bain d'un tapis antidérapant.
- Pour prévenir les incendies, il faut immédiatement couper l'alimentation du gaz et ventiler, en cas d'odeur suspecte. Il faut faire très attention à ne provoquer aucune étincelle. S'il faut appeler les pompiers, le faire de l'extérieur de l'établissement.

Le feu d'une friteuse doit se faire éteindre avec un tissu ou un extincteur à poudre.

En cas d'utilisation de bouteille de gaz, il faut veiller à respecter la date indiquée du changement des tuyaux souples.